



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction et de signature à M Jean-Louis AYCART, Conseiller Municipal
en l'absence de Mme Laurence RUL, Adjoint au Maire
Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 16 septembre 2021

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,
VU l'arrêté n°1056 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à Mme
Laurence RUL, adjointe au Maire,
VU la délibération du 15 juin 2020 désignant les membres de la Commission Consultative des
Services Publics Locaux

CONSIDERANT que Madame RUL sera absente le jeudi 16 septembre 2021

CONSIDERANT qu'en l'absence de Mme RUL ; Adjointe au Maire, afin d'assurer le bon
fonctionnement des services ; il convient d'attribuer temporairement la présidence de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 septembre 2021 à M. Jean-Louis
AYCART, Conseiller Municipal

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : M. Jean-Louis AYCART, en sa qualité de Conseiller Municipal, reçoit pour la
journée du 16 septembre 2021, délégation de fonction et de signature pour les réunions et les
documents énoncés qui lui seront présentés par la Directrice Général des Services de la Mairie et
notamment :

- la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION /
PUBLICATION, D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS.
LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE PEUT ÊTRE SAISIE AU MOYEN DE L'APPLICATION TÉLÉRECOURS CITOYENS ACCESSIBLE À PARTIR DU SITE
WWW.TELERECOURS.FR

- la signature du compte-rendu de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

ARTICLE 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 9 SEPT 2021

Robert MENARD



Robert Menard